

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 17 septembre 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

<p>DELCCAS 2025-22 PARTENARIAT AVEC « ESPRIT OUVERT »</p>
--

Rapporteur : Françoise NIVESSE

« Esprit Ouvert » est un Fonds de dotation du Crédit Agricole Brie Picardie, qui intervient au profit des personnes en situation de précarité pour lutter contre l'illettrisme et contribuer à l'éducation budgétaire et numérique.

A ce titre, « Esprit Ouvert » intervient à titre gratuit pour la mise en place d'ateliers éducatifs.

Le service d'accompagnement social du CCAS souhaite s'inscrire dans ce dispositif pour proposer, en lien avec les autres acteurs du champ social qui interviennent sur la commune, des ateliers éducatifs.

4 ateliers sont prévus, les 16 octobre et 25 novembre 2025. Une convention de partenariat définit les conditions de leur organisation.

Il est proposé de s'inscrire durablement dans ce partenariat en autorisant la signature de cette convention et de conventions ultérieures pour l'organisation d'autres ateliers.

Les ateliers sont assurés à titre gratuit, incluant le matériel pédagogique et informatique nécessaire, le CCAS s'engageant à gérer les inscriptions des participants et à mettre une salle à disposition.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le partenariat avec « Esprit Ouvert », Fonds de dotation du Crédit Agricole Brie Picardie, 500 rue Saint-Fuscien 80000 AMIENS, SIRET n°922 978 424 00013,
- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat simplifiée relative aux ateliers prévus les 16 octobre et 25 novembre 2025, ainsi que toute autre convention à venir en vue de l'organisation de nouveaux ateliers.

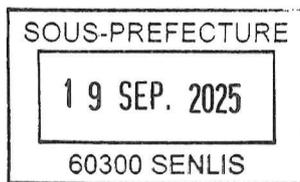
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 17 septembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 19 SEP. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.